ILNAS-EN ISO 7010:2012/A5:2015 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 7010:2012/A5:2015

Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Signaux de sécurité enregistrés - Amendement 5 (ISO 7010:2011/Amd

Graphical symbols - Safety colours and safety signs - Registered safety signs - Amendment 5 (ISO 7010:2011/Amd 5:2014)

Graphische Symbole - Sicherheitsfarben und Sicherheitszeichen - Registrierte Sicherheitszeichen (ISO 7010:2011/Amd 5:2014)

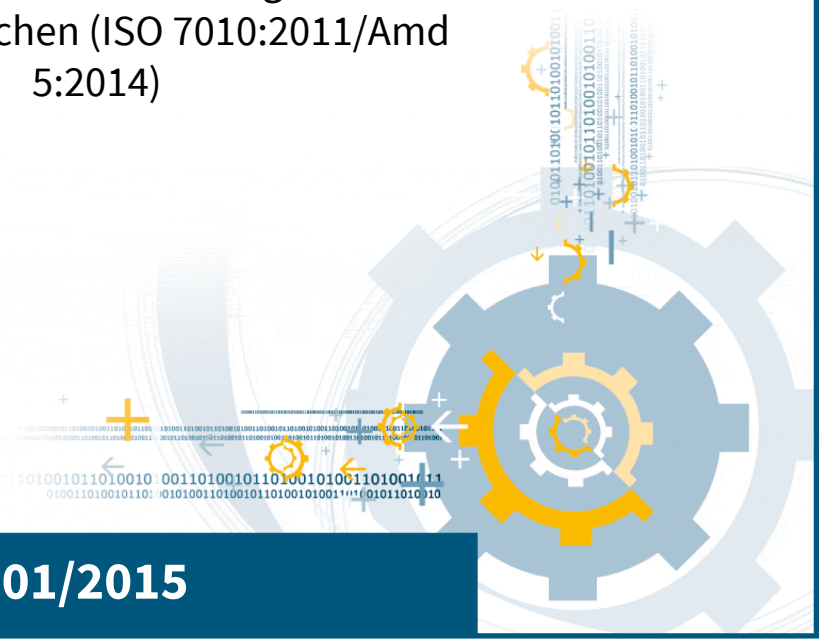

01/2015

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 7010:2012/A5:2015 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 7010:2012/A5:2015.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

ILNAS-EN ISO 7010:2012/A5:2015 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR
Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN ISO 7010:2012/A5

Janvier 2015

ICS 01.080.10; 01.080.20

Version Française

Symboles graphiques - Couleurs de sécurité et signaux de sécurité - Signaux de sécurité enregistrés - Amendement 5 (ISO 7010:2011/Amd 5:2014)

Graphische Symbole - Sicherheitsfarben und Sicherheitszeichen - Registrierte Sicherheitszeichen - Änderung 5 (ISO 7010:2011/Amd 5:2014)

Graphical symbols - Safety colours and safety signs - Registered safety signs - Amendment 5 (ISO 7010:2011/Amd 5:2014)

Le présent amendement A5 modifie la Norme européenne EN ISO 7010:2012. Il a été adopté par le CEN le 28 juin 2014.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

© 2015 CEN Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres nationaux du CEN.

ILNAS-EN ISO 7010:2012/A5:2015 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Sommaire

Page

Avant-propos **3**

ILNAS-EN ISO 7010:2012/A5:2015 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos

Le présent document (EN ISO 7010:2012/A5:2015) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 145 “Symboles graphiques et pictogrammes” en collaboration avec CCMC.

Cet amendement à la Norme européenne EN ISO 7010:2012 devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juillet 2015, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juillet 2015.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 7010:2011/Amd 5:2014 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 7010:2012/A5:2015 sans aucune modification.

ILNAS-EN ISO 7010:2012/A5:2015 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

NORME INTERNATIONALE

ISO 7010

Deuxième édition
2011-06-01

AMENDEMENT 5
2014-02-15

Symboles graphiques — Couleurs de sécurité et signaux de sécurité — Signaux de sécurité enregistrés

AMENDEMENT 5

Graphical symbols — Safety colours and safety signs — Registered safety signs

AMENDMENT 5

ILNAS-EN ISO 7010:2012/A5:2015 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Numéro de référence
ISO 7010:2011/Amd.5:2014(F)

© ISO 2014